

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 04/06/2009

Réception par le Prefet : 04/06/2009

Publication : 05/06/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Communication

à la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-8-1-1

Séance du vendredi 29 mai 2009

Etat des travaux 2008 de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la participation des habitants et des usagers à la vie des services publics et notamment à la Commission Consultative des Services Publics Locaux,
- VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008 complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le procès-verbal de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin du 19 décembre 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

➤ donne acte au Président de la communication relative à l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux du Département du Haut-Rhin au cours de l'année 2008, tels que détaillés notamment dans le procès-verbal de la réunion annuelle de la commission, joint au rapport du Président

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions